

édito

L'activité "laboratoire" de CEBEC est déterminante pour le contrôle de marché

Ce numéro spécial de CEBEC News est destiné à mieux faire connaître l'activité "laboratoire" de CEBEC et les services que nous pouvons rendre.

L'ouverture du marché intérieur de l'Espace Economique Européen est basée sur les directives européennes qui spécifient les exigences essentielles de sécurité des produits mis sur le marché. Le contrôle de ce marché dépend des autorités nationales des pays membres de l'EEE.

Dans le domaine électrotechnique, ce contrôle s'appuie sur les normes harmonisées élaborées par le CENELEC sur base des directives européennes. Le Comité Electrotechnique Belge représente la Belgique auprès du CENELEC et participe activement à l'élaboration de ces normes harmonisées.

Le contrôle de marché requiert des moyens importants, car les autorités doivent non seulement contrôler leur marché national, mais également se livrer à un important travail de coordination. En effet, l'échange d'informations entre pays membres est de la plus haute importance pour éviter qu'un produit interdit sur un marché national ne soit introduit dans un autre pays de l'EEE, ce qui évite e.a. la multiplication des contrôles au niveau de l'EEE.

Un des buts du contrôle de marché est également d'empêcher les importations sauvages de produits non conformes à la législation, voire dangereux.



DOSSIER SPÉCIAL

Les laboratoires de CEBEC

La première partie de ce document fait le point sur les activités, en constante progression, des laboratoires de CEBEC. En deuxième partie, nous vous présentons les mécanismes mondiaux d'accréditation et de normalisation, pour situer les missions de CEBEC dans leur cadre international.



Armoire d'essais chaud-froid-hygrométrie

Un domaine extrêmement vaste

Accrédité n° 041 PR par BELCERT, pour les produits électrotechniques, CEBEC est l'unique organisme en Belgique à détenir cette accréditation.

Pour certifier, CEBEC vérifie, inspecte, évalue la qualité, la sécurité, la fiabilité et la fonctionnalité d'une très large gamme de produits et de systèmes relatifs aux matériels d'installation - câbles, fils..., appareils électroménagers, technologies de l'information,

Exemples de produits et matériels testés par CEBEC

- Canalisations (fils, câbles, tubes, cordons...)
- Matériel d'installation (interrupteurs, prises de courant, connecteurs, fiches, coffrets de protection...)
- Matériel de protection (fusibles, disjoncteurs, interrupteurs différentiels...)
- Matériel de puissance (contacteurs, relais...)
- Matériel informatique (PC, imprimantes, scanners, moniteurs...)
- Matériel électromédical
- Matériel de mesure
- Matériel électrodomestique
- Luminaires
- Transformateurs
- Matériel électronique, grand public (TV, lecteurs CD, vidéos, hi-fi, magnétoscopes, amplificateurs...)
- Condensateurs
- Matériels anti-intrusion
- Matériel de protection anti-incendie...

systèmes d'alarme, équipements médicaux, éclairage - suivant les normes internationales, européennes et en conformité avec les exigences spécifiques du R.G.I.E.

L'activité laboratoire de CEBEC couvre un domaine extrêmement vaste et diversifié imposant le plus souvent des tests très



▶▶▶ édito (suite de la page 1)

L'industriel dont un produit est interdit de marché s'expose non seulement à des dommages commerciaux souvent irrémédiables, mais également à des sanctions administratives, voire pénales. Il a donc tout intérêt à faire appel à un organisme de certification accrédité qui octroie des marques de qualité et le mettent à l'abri de tout désagrément.

Rappelons que CEBEC est le seul organisme accrédité en Belgique pour le matériel électrotechnique.

Bien entendu, CEBEC se base sur les mêmes normes harmonisées que les autorités de contrôle, mais la mise en application de ces normes harmonisées nécessite la disposition de laboratoires à la hauteur de leurs missions. C'est la raison pour laquelle CEBEC a un important programme d'investissements dans ses propres laboratoires qui nous permettent de toujours répondre aux attentes du monde électrotechnique. Cependant, certains tests très «pointus», sont réalisés par les ingénieurs de CEBEC dans des laboratoires extérieurs accrédités.

Sur le plan commercial, les marques de qualité, de sécurité et de fonctionnalité octroyées par CEBEC donnent à vos produits les meilleures chances de réussite à l'exportation grâce à ses accords tant européens, internationaux, que bilatéraux.



Ronan Maquestiau



Projecteur de profil pour mesures de câbles

▶▶▶ Les laboratoires de CEBEC (suite de la page 1)

spécialisés (voir dans l'encadré quelques exemples de contrôles et tests réalisés par CEBEC).

Les directives concernant les produits de l'Union Européenne s'appuient notamment sur la certification système ISO 9001 qui garantit que l'organisation du fabricant est optimale et son système qualité rigoureux. CEBEC est également accrédité pour cette certification.

Missions des laboratoires CEBEC

CEBEC certifie la qualité, la fonctionnalité, la sécurité et la fiabilité du matériel électrique auquel il octroie sa marque. Cette certification a pour but de protéger les personnes et les biens. Ce but est atteint grâce aux essais imposés pour l'obtention de la marque de qualité CEBEC et par les contrôles réguliers sur les appareils certifiés.

En ce qui concerne les tests en laboratoire, différentes solutions sont mises en oeuvre par CEBEC:

1. Si le fabricant ne dispose pas de laboratoires ou s'ils sont inadaptés aux tests requis, CEBEC réalise ces derniers dans ses propres laboratoires qui travaillent selon la norme EN ISO/IEC 17025.
2. Certains constructeurs qui ont des lignes importantes de production investissent dans des appareillages de tests spécialisés indispensables pour assurer la conformité de leurs produits aux exigences essentielles des directives européennes et/ou des législations nationales. Dans ce cas, CEBEC supervise dans les laboratoires des constructeurs la qualité et l'impartialité des tests qui y sont pratiqués. Il s'agit alors de SMT (Supervised Manufacturer's Testing).
3. Dans d'autres cas enfin, les tests sont directement réalisés par les ingénieurs de CEBEC dans les laboratoires des fabricants et sont qualifiés TMP (Testing at Manufacturer's Premises).

Les incertitudes de mesure

Il y a lieu de noter que nos procédures d'essais complètent la norme EN ISO/IEC 17025 par la "méthode de l'évaluation des incertitudes de mesure". Cette méthode basée sur la statistique permet d'assortir, au besoin, les résultats de mesures d'un niveau de confiance exprimé à l'aide d'une probabilité (p.e. 95%, 99%, ...)

En outre, tant les laboratoires des tierces parties que ceux des fabricants participant aux systèmes SMT, TMP sont tenus de réaliser

Contrôles et tests réalisés par CEBEC

- Sécurité des utilisateurs
- Tension de service
- Enveloppes extérieures
- Contacts directs ou indirects
- Rigidité diélectrique des matériaux isolants
- Résistance des produits exposés aux facteurs suivants:
 - chocs
 - corrosions
 - explosions
 - effets de la foudre
 - frottements
 - lieux humides
 - incendies
 - sollicitations mécaniques
 - présences de solides
 - radiations solaires
 - températures
 - vibrations
- Compatibilité électromagnétique (EMC)
 - décharges électrostatiques (ESD)
- Environnement
 - nuisances acoustiques
 - incidences sur la santé
 - pollutions...

des essais comparatifs en vertu de cette même norme (Proficiency Testing).

Très fréquemment, les ingénieurs de CEBEC sont appelés à tester les produits dès le début de leur conception afin d'éviter des dépenses inutiles en R&D et de raccourcir au maximum les délais de mise sur le marché des produits concernés.

Mentionnons également le rôle pilote de CEBEC aux travaux de l'Association des laboratoires Belges d'Electrotechnique (A.L.B.E.).

CEBEC teste le matériel électrique vendu en Belgique.

Une des missions importantes de CEBEC consiste à tester des produits prélevés sur le marché par sondages afin de s'assurer qu'ils répondent aux exigences de sécurité. CEBEC intervient, soit à la demande du Ministère des Affaires Economiques, Administration de l'Energie – devenu le 25 février 2002, "Service Public Fédéral" (S.P.F.) regroupant Economie, PME, Classes moyennes et Energie –, soit à la demande de la Commission permanente consultative pour la sécurité électrique, soit de sa propre initiative. CEBEC fait partie de

cette Commission, compétente pour le matériel électrique mis sur le marché belge. Lorsqu'un appareil ne satisfait pas aux exigences, un dossier est présenté à la Commission permanente qui est chargée de remettre un avis au Ministre compétent, sur l'opportunité d'en interdire la commercialisation.

Reconnaissance internationale des marques et certifications octroyées par CEBEC

Au niveau mondial, CEBEC est partie prenante de la méthode OC (CB Scheme) de l'IECEE, dont le but consiste à simplifier l'accès des produits au marché mondial grâce à un système de conformité aux normes des équipements électrotechniques.

Au niveau européen, CEBEC participe aux travaux du CENELEC, en étant membre du CCA (Cenelec Certification Agreement), accord de reconnaissance mutuelle des essais effectués par les organismes de certification des pays membres de l'Espace Economique Européen. Dans le cadre d'accords de reconnaissance mutuelle d'essais du CCA, CEBEC octroie les marques et certificats suivants:

- HAR, marque européenne pour les câbles et fils électriques,
- ENEC, marque européenne pour les luminaires, machines de bureau, transformateurs, alimentations et condensateurs de déparasitage,
- EMEDCA, accord évitant la répétition d'essais pour les dispositifs médicaux,
- LOVAG, accord pour l'équipement industriel Basse Tension,
- KEYMARK, marque européenne pour le domaine de l'électrodomestique,
- EMC, marque européenne pour la compatibilité électromagnétique.



Ces accords permettent aux matériels portant les marques précitées d'être introduits dans de nombreux pays et d'obtenir les marques nationales sans devoir recommencer les essais, avec, pour résultat, une commercialisation plus rapide et plus économique des produits.

En outre, les marques octroyées par CEBEC sur des sous-ensembles ou des composants d'appareils électriques, simplifient et réduisent le coût de la certification des ensembles.

Activités de laboratoire CEBEC, demandez
▶ C. Lana - Tél. 02/ 556 00 55
E-mail clana@cebec.be

[NORMES & DIRECTIVES] Le monde de l'accréditation

Le monde de l'accréditation est régi au niveau mondial par deux organismes: l'IAF (International Accreditation Forum) et l'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation)

- l'IAF définit les critères d'accréditation des organismes chargés de la certification des produits, des systèmes de management ou des personnes.
- l'ILAC définit les critères d'accréditation pour les laboratoires d'étalonnage, d'essais et de contrôle des produits.

Harmonisation internationale

Les systèmes d'évaluation de l'IAF et de l'ILAC permettent d'assurer que tous leurs membres travaillent d'une manière impartiale et sont au "top de la compétence".

Accès au commerce mondial

L'accord MLA (Multilateral Agreement for Accreditation) de l'IAF garantit que les membres signataires travaillent sur les mêmes bases, ce qui permet de diminuer, voire même d'éliminer le besoin d'évaluations multiples.

L'objectif consiste à faire reconnaître et accepter dans tous les pays concernés, les certificats et les rapports délivrés par les organismes certificateurs nationaux accrédités.

Résultat: un certificat obtenu par un fabricant ou une entreprise pourra être reconnu dans tous les pays signataires.

L'Europe s'est également regroupée et a formé le Comité Européen pour

l'Accréditation EA (European cooperation for Accreditation). Actuellement, 31 pays européens, dont la Belgique, membres de l'EA ont signé l'accord MLA.

Etalonnage, essais et contrôle des produits

L'accord ILAC d'identification internationale des essais réduit ou élimine le besoin de réévaluation dans d'autres pays. Dans le monde, 41 organismes d'accréditation avaient signé cet accord en janvier 2002.

L'accréditation des laboratoires en Belgique

En Belgique, les trois organismes officiels dépendant de la "Division Accréditation" du S.P.F. Economie, PME, Classes moyennes et Energie sont membres de l'IAF, adoptent les principes directeurs rédigés par l'EA et ont signé l'accord MLA.

Ces trois organismes couvrent tous les besoins d'accréditation du marché belge:

- BELCERT pour les produits, les systèmes de qualité, environnement et sécurité, et les personnes, par exemple les inspecteurs chargés des contrôles
- OBE, Organisation Belge d'Etalonnage
- BELTEST pour les laboratoires d'essais et les organismes de contrôle.

En accréditant les laboratoires, OBE et BELTEST reconnaissent leur compétence, leur capacité technique et leur indépendance.

[Regroupement des organismes d'accréditation en Belgique

Le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'Arrêté Royal visant la constitution de **BELAC**, système d'accréditation unique pour les organismes certificateurs, les laboratoires d'étalonnage et les laboratoires d'essais et de contrôles. Ce projet entraîne la fusion des activités d'accréditation de BELCERT, de BELTEST, et de OBE.

Outre une simplification administrative, ce projet vise un système unique des procédures, une automatisation des traitements administratifs et une rationalisation permettant un suivi plus efficace de la normalisation internationale concernant l'accréditation et la certification.

Le monde de la normalisation

Comme le montre le tableau ci-dessus, il existe, au niveau mondial, trois organismes de normalisation: ISO, définissant les normes pour les systèmes de management, CEI, responsable des normes de sécurité, fonctionnalité, qualité et fiabilité pour l'électrotechnique et UIT pour les normes relatives aux télécommunications.

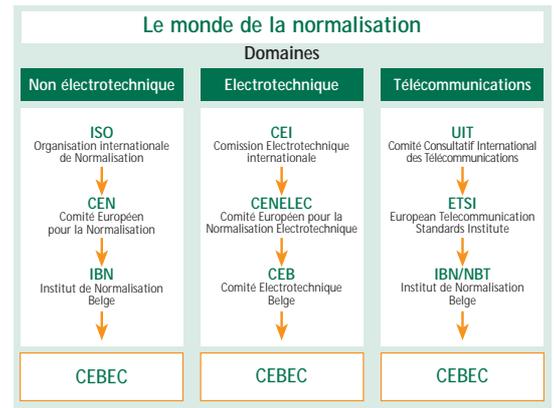
L'homogénéité des normes est le résultat d'une concertation aux trois niveaux: mondial, européen et national.

Au plan national, l'IBN* est chargé de la normalisation belge en général, à l'exclusion des secteurs électrotechnique (électricité/ électronique) et compatibilité électromagnétique qui sont la responsabilité du CEB.

L'IBN et le CEB travaillent en étroite collaboration.

En ce qui concerne le domaine électrotechnique, le CEB représente la Belgique au niveau mondial auprès de la CEI (Commission Electrotechnique Internationale) et participe à ses activités de normalisation. Au niveau européen, le CEB participe aux travaux de normalisation du CENELEC. Les normes qui en résultent portent la mention NBN (Norme Belge/Belgische Norm).

Ainsi, CEBEC reçoit du CEB des normes précises, reconnues internationalement, sur lesquelles il peut s'appuyer pour vérifier et ensuite certifier



conformes les produits qui lui sont soumis.

*Prochainement remplacé par le "Bureau de Normalisation", voir article qui suit.

Projet concernant la normalisation belge

Un projet adopté par le Conseil des Ministres vise les modifications suivantes:

- l'IBN, organisme dépendant du Ministère des Affaires Economiques sera remplacé par le Bureau de Normalisation NBN, organisme autonome sous régime de droit privé.
- le NBN sera composé de 2 organes: un Conseil d'Administration, chargé de la

stratégie et un Comité de Direction, chargé de la gestion quotidienne.

La politique générale sera fixée par le Ministre responsable du Service de la Normalisation au sein du S.P.F. Economie, PME, Classes moyennes et Energie, avec avis du Conseil supérieur de la Normalisation (représentants: monde économique - entreprises - consommateurs - syndicats - ONG/ environnement.)

Une norme, un essai, acceptés partout

C'était le thème de la Journée mondiale de la normalisation qui s'est tenue le 14 octobre 2002 en vue de l'utilisation de normes et essais faisant autorité dans le monde entier.

Les normes sont un langage technique que les entreprises du monde entier utilisent pour créer des biens, des services et des systèmes. Les essais vérifient ensuite que l'on satisfait à ces normes de façon fiable dans la durée. L'utilisation conjointe de normes et d'essais acceptés au niveau international crée un fondement commun, facteur de confiance pour l'échange des biens entre acheteurs et vendeurs sur le marché mondial.

Un marché performant est bénéfique à tout le monde: fabricants, consommateurs, gouvernements, laboratoires d'essais, ainsi que toutes les autres entités actives sur ce même marché.

Nouveau Secrétaire Général au Comité Electrotechnique Belge (CEB)



Monsieur Paul ROMANUS, Ingénieur civil (électro-mécanicien), Marketing stratégique et opérationnel (IAG-Ecole de management - UCL), Krauthammer Management (EKSA), Ken Blanchard Situational Leadership (Euro Business Conventions) a été nommé Secrétaire Général du CEB le 1er août 2002. Il a occupé auprès d'Agoria durant 7 ans la fonction de Conseiller - Législation technique, Normalisation et Certification et a été très actif tant au niveau européen qu'international.

Il a plus de 20 ans d'expérience dans l'industrie dont 7 ans en tant que chef de département "Développement et Qualité" auprès de Schlumberger Industries (Contigea NV) où il

était chargé de la qualité totale et du développement. Monsieur Paul ROMANUS remplace Monsieur Jean PAPIER, parti à la retraite, après avoir assuré le Secrétariat Général du CEB pendant 12 ans.

les brèves

Le Moniteur du 29/06/2002 a publié un Arrêté Royal du 19/06/02 fixant "les conditions d'installation, d'entretien et d'utilisation des systèmes d'alarme et de gestion de centraux d'alarme".

Cet Arrêté Royal est consultable sur le site web: www.cebex.be/en/whatsnew.html#Alarm.

Certification sur base d'une même norme et d'un même label de qualité "INCERT"

Dans ce cadre, CEBEC a été reconnu comme certificateur de ce matériel, sur base de la note technique T 014 du CEB. Les premières certifications "INCERT" ont déjà été réalisées en novembre.

[Vous êtes intéressé? ► info@cebex.be]